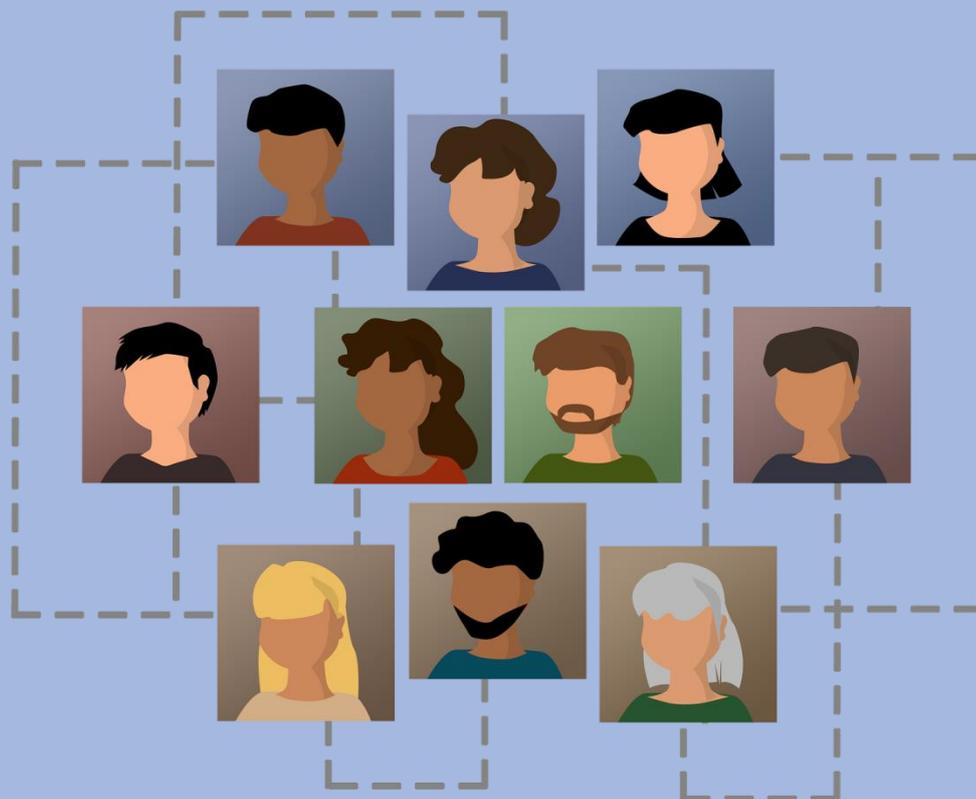


# Recrutement sur postes à profil

Mouvement départemental  
Rentrée scolaire 2024

## Vade-mecum



Ce vade-mecum a pour objectif de vous présenter le calendrier des opérations et les règles de gestion relatives au recrutement sur postes à profil, pour la rentrée scolaire 2024.

---

Pour toute question auprès de la cellule mouvement :

- par courriel : [pap-diper40@ac-bordeaux.fr](mailto:pap-diper40@ac-bordeaux.fr) (à privilégier)
- par téléphone : Madame Violaine GUEUGNON - 05.58.05.66.65

## Le sommaire

**Fiche 1 – Le calendrier**

**Fiche 2 – Les dispositifs d'information et d'accompagnement**

**Fiche 3 – Les postes à profil**

**Fiche 4 – L'appel à candidatures**

**Fiche 5 – Le recrutement et la nomination**

**Fiche 6 – La fiche de candidature**

## Fiche 1 – Le calendrier

1	Le vendredi 15 mars 2024	Publication des postes
	Diffusion de l'appel à candidatures et des fiches de poste	
2	Du vendredi 15 mars au vendredi 22 mars 2024 (12h00)	Candidatures
	Transmission par courriel des candidatures : <a href="mailto:pap-diper40@ac-bordeaux.fr">pap-diper40@ac-bordeaux.fr</a> et à l'IEN de circonscription de l'affectation actuelle	
3	Du lundi 25 mars au vendredi 29 mars 2024	Convocations
	Envoi des convocations par courriel, sur l'adresse mail professionnelle	
4	Du mardi 2 avril au mardi 9 avril 2024	Entretiens
	Commissions de recrutement	
5	Au plus tard le mercredi 10 avril 2024	Résultats des commissions
	Notification aux enseignants des avis des commissions d'entretien et de leur classement	
6	A partir du jeudi 3 juin 2024	Appel à candidatures complémentaire
	Diffusion d'un appel à candidatures complémentaire pour les postes à profil libérés à l'issue de la phase automatisée du mouvement départemental 2024. Candidatures, commissions d'entretien et résultats, courant juin 2024.	

## Fiche 2 – Les dispositifs d'information et d'accompagnement

### La cellule mouvement

Afin de faciliter votre démarche dans votre processus individuel de mobilité et vous accompagner au mieux, un dispositif d'information et de conseil est mis à votre disposition, au sein de la division des personnels enseignants du premier degré (DIPER) de la DSDEN des Landes.

La cellule mouvement est joignable pour toute information sur les postes à profil :

- par courriel : [pap-diper40@ac-bordeaux.fr](mailto:pap-diper40@ac-bordeaux.fr) (à privilégier)
- par téléphone : Madame Violaine GUEUGNON - 05.58.05.66.65

### Les sources d'informations

Tous les documents relatifs au mouvement départemental sont publiés sur **le site internet de la DSDEN des Landes** dans l'espace dédié au mouvement : **Espace professionnel / Pour tous les personnels / Mobilité / Mouvement départemental / Postes à profil.**

### Une communication dans les écoles et les établissements

Les écoles et les établissements dans lesquels les enseignants du premier degré sont affectés, sont avisés par message électronique de la publication de ce vade-mecum sur le site de la DSDEN des Landes, ainsi que de tout autre information relative au recrutement de postes à profil.

### Des communications via I-PROF

Chaque participant reçoit les différentes communications liées aux étapes de sa candidature sur un poste à profil, dans sa messagerie électronique professionnelle (@ac-bordeaux.fr).

## Fiche 3 – Les postes à profil

Les postes à profil sont des postes spécifiques, en raison des missions confiées, des compétences requises et/ou des conditions de fonctionnement.

Ils sont regroupés en 2 catégories dont vous trouvez la liste générique ci-après.

### 1- Les postes à profil avec exigence particulière :

- Directeurs d'école à 9 classes et plus avec une décharge de direction > ou = à 50% ;
- Directeurs d'école à 4 classes et plus en Réseaux d'éducation prioritaire (REP) ;
- Enseignants avec des compétences linguistiques (occitan, espagnol/projet Emile) ;
- Conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux ;
- Enseignants référents, relevant de l'Ecole inclusive ;
- Enseignants spécialisés, relevant de l'Ecole inclusive.

### 2- Les autres postes à profil :

- Conseillers techniques auprès de l'IA-DASEN ;
- Enseignants ressources « Elèves allophones nouvellement arrivés » (EANA) ;
- Enseignants ressources « Enfants de familles itinérantes et de voyageurs » (EEFIV) ;
- Enseignants référent aux usages numériques (ERUN) ;
- Enseignants dédiés à l'allègement des classes de CP-CE1 ;
- Enseignants chargé de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- Chargés de mission ;
- Coordonnateurs « Territoire éducatif rural » (TER) ;
- Enseignants en milieu pénitentiaire ;
- Enseignants en Centre éducatif fermé (CEF) ;
- Référents directeurs ;
- Enseignants auprès de la Maison landaise des personnes handicapées (MLPH), de l'USEP.
- Médiateurs de ressources et de services auprès de CANOPE.

➤ **Vous ne devez pas transmettre de candidature à partir de cette liste générique, mais candidater sur un poste à profil vacant (voir l'appel à candidatures).**

## Fiche 4 – L'appel à candidatures

### L'appel à candidatures

Les postes à profil vacants à la rentrée scolaire 2024 font l'objet d'un appel à candidatures, accompagné des fiches de postes correspondantes.

- **Cet appel à candidatures est diffusé selon le calendrier indiqué dans la *fiche n°1* du vade-mecum.**

### La candidature

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature, sur un poste à profil vacant à la rentrée scolaire 2024, doivent renseigner la *fiche n°6* de candidature, accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation.

**Une fiche de candidature avec un CV et une lettre de motivation doit être adressée pour chaque poste demandé.**

Les candidatures doivent être transmises uniquement par courriel :

- **à l'IEN de sa circonscription d'affectation actuelle, pour avis,**
- **et en parallèle à la DIPER : [pap-diper40@ac-bordeaux.fr](mailto:pap-diper40@ac-bordeaux.fr)**

### Les enseignants nommés à titre provisoire sur un poste à profil en 2023-2024

- Les enseignants nommés à titre provisoire en 2023-2024, sur un poste à profil, peuvent à nouveau candidater sur le même poste lors de la publication de l'appel à candidatures, pour la rentrée scolaire 2024.
- **Ils peuvent être dispensés d'entretien sous réserve d'un avis favorable de l'IEN de circonscription, de l'affectation actuelle.**

## Fiche 5 – Le recrutement et la nomination

### La convocation

Les enseignants ayant candidaté dans les délais, sont convoqués pour un entretien devant une commission départementale chargée d'apprécier leur candidature.

Les convocations sont transmises **dans la messagerie électronique professionnelle (@ac-bordeaux.fr)**.

Les enseignants doivent confirmer par retour de courriel, leur présence à l'entretien.

### L'entretien devant une commission

La composition d'une commission d'entretien est fonction de la nature du poste à pourvoir afin de répondre à deux exigences : l'expertise dans le domaine et le respect de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

A l'issue des entretiens, les enseignants reçoivent dans leur messagerie électronique professionnelle, l'avis émis par la commission (favorable ou défavorable) et leur rang de classement.

### L'affectation

**A compter de cette année, les postes à profil ne sont plus à saisir dans MVT1D**

Les enseignants ayant participé à une commission d'entretien et dont la candidature est reçue en rang 1, seront affectés, par la cellule mouvement, sur le poste à profil, sur lequel ils ont été retenus, dès la rentrée scolaire 2024 :

- à titre provisoire (PRO ou AFA) : **non titulaire** du titre/diplôme requis dans la fiche de poste ;

- à titre définitif (TPD) : **titulaire** du titre/diplôme requis dans la fiche de poste.

Les enseignants libèrent alors le poste qu'ils occupaient auparavant, à titre définitif. Celui-ci est ainsi rendu vacant et est réattribué lors de la phase automatisée du mouvement départemental 2024.